

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi vingt février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de M. ABAFOUR Michel, Maire.

Étaient présents : M. ABAFOUR Michel, Mme COLIN Marie-Pierre, M. LEVECQUE Yannick, M. AUBRY Jean-Louis, M. BELLIS Gilles, M. BRUNETEAU Paul, M. DUBRAY Cédric, Mme GARNIER Arlette, Mme HALLOPE Céline et M. SANGNIER Sylvain.

Absent excusé : M. LECOINTE Didier.

Date de convocation : 11/02/2015

Date d'affichage : 12/02/2015

Nombre de Conseillers : 11

- en exercice : 11

- présents : 10

- votants : 10

M. SANGNIER Sylvain a été élu Secrétaire de séance.

Lecture et signature de la séance du 16 janvier 2015.

### **OBJET : DELIBERATION N° 2015-07 : VOTE DES SUBVENTIONS 2015**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer, à l'unanimité, les subventions suivantes pour l'année 2015:

Bénéficiaires	Montants votés
<b><u>Associations communales</u></b>	
Comité des Fêtes ST CHARLES LA FORET	150 €
Club de l'Amitié ST CHARLES LA FORET	150 €
Groupement Communal Protection des Cultures	150 €
<b>S/TOTAL =</b>	<b>450 €</b>
<b><u>Associations de proximité</u></b>	
Comice Agricole du Canton de GREZ EN BOUERE	45 €
Association Meslay-Zabré	35 €
Association. Locale lutte contre Mucoviscidose (Virades)	30 €
Tir à l'arc Meslay du Maine	150€
<b>S/TOTAL =</b>	<b>260 €</b>
<b><u>Associations départementales et régionales</u></b>	
C.A.U.E.	45,73 €
La Prévention Routière	15 €
Restos du Cœur Château-Gontier	30 €
Fédération Secours Populaire Français	15 €
Centre Régional de lutte contre le cancer	40 €
Association Infirmes Moteurs et Cérébraux	15 €
France Alzheimer Mayenne	20 €
APAJH Adultes et Jeunes Handicapés	20 €
<b>S/TOTAL =</b>	<b>200.73 €</b>
<b><u>Associations nationales</u></b>	
Association Sclérosés en plaques (NAFSEP)	15 €
Association Myopathes de France (AFM)	15 €
<b>S/TOTAL =</b>	<b>30 €</b>
<b><u>TOTAL</u></b>	<b><u>940.73 €</u></b>

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2015-08: PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE PRIVEE SACRE-CŒUR MESLAY DU MAINE**

Le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 15 décembre 2007 dans laquelle la commune s'engage à participer aux frais de fonctionnement de l'école privée Sacré-Cœur de Meslay du Maine à proportion du nombre d'élèves scolarisés et domiciliés sur la commune et au même montant que la participation donnée par élève à l'école publique de Meslay du Maine.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- **ACCEPTE** de verser une participation totale de 536.37 € (1 élève) pour l'année scolaire 2014/2015 à l'école privée Sacré-Cœur de Meslay du Maine ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

**OBJET : DELIBERATION N°2015-09 : MODIFICATION PLAN DE FINANCEMENT DOSSIER RENOVATION INTERIEURE DE LA PISCINE COMMUNALE ET APPROBATION DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa séance du 16 janvier, le Conseil Municipal avait choisi les offres pour les travaux de rénovation intérieure de la piscine communale.

Suite à la commission d'arrondissement de l'accessibilité de Château-Gontier et à la demande des conseillers, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu les devis pour les travaux supplémentaires.

***Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :***

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise MALINE d'un montant de 3636.57 € HT pour la rallonge sur les travaux de menuiserie et le devis de EUROPAGENCE pour l'achat d'un fauteuil roulant pour mise à l'eau des personnes à mobilité réduite d'un montant de 1145.97 € HT.

- **DONNE SON ACCORD :**

- pour que le plan de financement de ce projet soit modifié comme suit :

Estimation Dépenses	En € HT	Estimation RECETTES	En € HT
Travaux rénovation intérieure	34 492.78 €	- Région (20%)	7855.14€
Rallonge travaux de menuiserie	3636.97 €	- D.E.T.R (20%)	7855.14 €
Fauteuil roulant pour mise à l'eau des personnes à mobilité réduite	1145.97 €	-Autres subventions Fonds de concours (2 <sup>ème</sup> dossier volet 1)	3400.83 €
		Autofinancement	20 164.61 €
<b>Total</b>	<b>39 275.72 €</b>	<b>Total</b>	<b>39 275.72 €</b>

- pour solliciter avec cette modification la Région, l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.) pour l'année 2015, de demander auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez, l'attribution d'une subvention dans le cadre du Fonds de concours 2013-2015 et d'approuver le projet de convention de fonds de concours à intervenir,

- **AUTORISE** le Maire à signer les devis pour les travaux supplémentaires et tous les documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

## **OBJET : DELIBERATION N°2015-10: CONVENTION FAL VACANCES POUR TOUS 2015**

Monsieur le Maire présente la convention 2015 à passer entre la commune et la Fédération des Amicales Laïques 44 (Vacances pour tous), qui définit comme chaque année, les conditions d'organisation des colonies de vacances en juillet et août.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **VALIDE** la convention 2015 ;
- **AUTORISE** le Maire à la signer et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

## **OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2015-11 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COMMUNES PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE 2015**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;

Vu l'article R. 2333-105 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier d'ERDF du 16 février 2015;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **ADOpte** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité ;
- **ARRETE** le montant de la redevance pour l'année 2015 à **197.00€**, établi sur la base d'une population inférieure ou égale à 2000 habitants ;
- **CHARGE** de l'exécution de la présente décision Monsieur le Maire et le trésorier, chacun en ce qui le concerne.

(enregistré S/Préf le )

## **OBJET : AJOUT ORDRE DU JOUR : DELIBERATION N°2015-12: CESSION D'UNE PORTION D'UN CHEMIN RURAL AU CONSEIL GENERAL DE LA MAYENNE**

Vu la demande du Conseil Général de la Mayenne en date du 12 février 2015,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** de vendre au Conseil Général de la Mayenne à l'euro symbolique une portion d'une superficie estimée à 20 m<sup>2</sup> d'un chemin rural au lieu-dit « La Fontaine Blanche » pour l'aménagement de la RD 14 entre Meslay du Maine et Grez en Bouère.

- **PREND NOTE** que :

- la superficie exacte sera déterminée par un cabinet de géomètre expert,
- les frais de notaire et de géomètre seront à la charge du Conseil Général.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, l'acte administratif auprès du Notaire et tous documents inhérents à ce dossier.

(enregistré S/Préf le )

## **AFFAIRES DIVERSES :**

- **Devis de l'entreprise ESI pour des plans d'évacuation des sites du Village Nature, panneaux de rassemblement et des détecteurs de fumée pour les vingt chalets et les logements communaux** : accepté par le conseil pour un montant HT de 964.56 € à prévoir au prochain budget.
- **Devis pour des travaux de rénovation de la salle de bains du bungalow 5** : acceptés par le conseil pour un montant total HT de 1291.50 € à prévoir au prochain budget.
- **Prochaine Commission finances** : à prévoir en mars.
- **Prochain conseil municipal**: vendredi 20 mars.
- **Nettoyage bassins de la piscine avant ouverture** : samedi 18 avril.

M. le Maire clôt la séance à 22h00.